

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 16 janvier 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG003, le règlement numéro 2023-383 « *Déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales, incluant les TNO, et abrogeant le règlement numéro 2019-340 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets* ».

Le règlement numéro 2023-383 est entré en vigueur le 31 janvier 2024, suivant l'adoption du règlement à la séance ordinaire du conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 ainsi que sa publication dans le journal local.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 31 janvier 2024

Mme Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière